

Modalités du programme de Remises Tangerine

Si vous détenez une Carte de crédit Tangerine, vous acceptez les Modalités suivantes qui font partie de votre Entente avec le titulaire de Carte de crédit Tangerine (l'« Entente »). Les définitions énoncées dans cette Entente s'appliquent aussi aux présentes Modalités.

1. Définitions : Voici les définitions de certains des termes utilisés dans cette Entente.

- « **achats nets** » désigne les achats de biens et de services que tout titulaire de Carte porte à votre Compte de Carte de crédit pendant une période d'un mois, moins tous les retours et les crédits des marchands. Les achats nets excluent (i) les avances de fonds, (ii) les opérations qui ressemblent à des transactions en espèces, (iii) les frais d'intérêt, (iv) les frais, (v) les primes d'assurance et (vi) les ajustements.
- « **avance de fonds** » désigne une opération où les fonds sont avancés à partir du Compte de Carte de crédit à un titulaire de Carte et comprend :
 - une avance de fonds obtenue à un guichet automatique bancaire, au téléphone ou par Internet ;
 - un transfert de solde ;
 - une opération qui ressemble à des transactions en espèces ou ;
 - l'utilisation des services bancaires par téléphone ou en ligne pour payer des factures ou transférer des fonds de votre Compte de Carte de crédit Tangerine.
- « **Carte** » désigne la Carte de crédit ou toute Carte de renouvellement ou de remplacement que nous pourrions vous émettre de temps à autre, ainsi que tout autre moyen de paiement ou application que nous fournissons afin de vous permettre d'utiliser le Compte de la Carte de crédit.
- « **Compte d'épargne Tangerine** » désigne un Compte d'épargne non enregistré offert par la Banque Tangerine que vous détenez en tant que titulaire unique ou conjoint.
- « **Compte de Carte de crédit** » ou « **Compte** » désigne un Compte de Carte de crédit Tangerine établi au nom du titulaire principal de la Carte.
- « **Compte en règle** » désigne un Compte de Carte de crédit qui n'est pas en souffrance depuis plus d'un (1) relevé mensuel, qui n'a pas été fermé ni radié ou dont le crédit n'a pas été révoqué, conformément à nos politiques en matière de risque de crédit, lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre.
- « **date de facturation** » désigne la fin de la période du relevé mensuel de tout mois donné, tel qu'elle est indiquée sur le relevé mensuel.
- « **demande** » désigne la demande officielle que vous présentez (par voie électronique, en ligne, par téléphone, par formulaire papier ou par tout autre moyen) pour obtenir une ou des Cartes de crédit et ouvrir le ou les Compte(s) de Carte de crédit y étant lié(s).
- « **destination des Remises** » désigne la méthode par laquelle vous choisissez de recevoir vos Remises en argent.

- « **Entente avec le titulaire de Carte** » désigne l'Entente avec le titulaire de Carte de crédit Tangerine.
 - « **nous** », « **notre** », « **banque** » et « **Tangerine** » désignent la banque Tangerine.
 - « **opération** » désigne toute utilisation d'une Carte de crédit Tangerine ou du Compte de la Carte de crédit pour acheter des biens ou des services ou pour porter toute autre dépense au Compte.
 - « **opérations qui ressemblent à des transactions en espèces** » désigne des opérations impliquant l'achat d'articles qui sont directement convertibles en espèces. Les opérations qui ressemblent à des transactions en espèces comprennent les jetons de casino, les mandats, les transferts bancaires électroniques, les chèques de voyage et les transactions de jeu (y compris les paris, les paris hors-piste, les paris au champ de courses et certains billets de loterie).
 - « **période du relevé mensuel** » désigne une période d'un (1) mois prenant fin à la date de facturation.
 - « **programme de Remises** » désigne le programme de Remises en argent de Tangerine qui vous permet d'accumuler des Remises en argent en vertu de la présente Entente.
 - « **Remises en argent** » ou « **Remises** » désignent l'argent accumulé lors d'achats et les retours affichés dans votre Compte de Carte de crédit.
 - « **titulaire de Carte** » désigne la personne à qui une Carte est émise, y compris les utilisateurs autorisés.
 - « **titulaire principal** » désigne la personne qui a fait la demande pour obtenir la Carte et dont le nom figure au Compte de Carte de crédit.
 - « **transfert de solde** » désigne l'opération par laquelle vous utilisez des fonds de votre Compte de Carte de crédit Tangerine pour payer le solde dû d'une autre carte de crédit qui vous appartient (autre qu'une carte de crédit émise par Tangerine) en transférant le solde de cette autre carte dans votre Compte de Carte de crédit Tangerine.
 - « **utilisateur autorisé** » désigne une personne autre que le titulaire principal de la Carte, pour qui une Carte a été émise avec l'autorisation du titulaire principal.« vous » et
 - « **votre** » désignent le titulaire principal du Compte de la Carte de crédit.
2. **Application des Modalités :** Les présentes Modalités s'appliquent au programme de Remises. Elles vont de pair avec l'Entente avec le titulaire de Carte, qui est émise séparément.
 3. **Admissibilité :** Vous êtes automatiquement admissible au programme de Remises si vous détenez un Compte en règle de Carte de crédit Tangerine. Le programme s'applique à tous les achats nets que tout titulaire de la Carte effectue dans votre Compte de Carte de crédit partout dans le monde où la Carte est acceptée. Le programme de Remises vous est offert sans frais supplémentaires et s'ajoute à tout autre avantage qui vient avec votre Compte de Carte de crédit. Nous passons en revue l'état de votre Compte de Carte de crédit à chaque date de facturation et nous y déposons toutes les Remises en argent conformément à votre choix de destination des Remises (détails à la section 5 ci-dessous).
 4. **Utilisateurs autorisés et programme de Remises :** Le programme de Remises vient automatiquement avec toutes les Cartes de crédit Tangerine pour vous permettre d'accumuler des Remises en argent, et vous, le titulaire principal de la Carte, serez l'unique bénéficiaire de ces Remises à la destination de votre choix. En vertu des présentes Modalités, les utilisateurs autorisés n'ont pas droit aux Remises, que ce soit contre vous ou contre nous.

5. Destinations des Remises : Vos Remises vous seront versées de l'une des deux façons suivantes :

- i. Dans un Compte d'épargne Tangerine :** Vous pouvez nous demander de déposer vos Remises en argent dans un Compte d'épargne Tangerine à votre nom (un nouveau Compte ou un Compte existant) en tant que titulaire unique ou conjoint. Les Remises en argent seront calculées sur chaque opération et seront déposées dans votre Compte d'épargne Tangerine, chaque mois, à la date de facturation (ou autour de celle-ci) ou le prochain jour ouvrable si la date de facturation tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié dans votre province de résidence.
- ii. Dans votre Compte de Carte de crédit :** Vous pouvez choisir de faire déposer vos Remises en argent sous forme de crédit dans votre Compte de Carte de crédit Tangerine. Le montant des Remises est calculé sur chaque opération et porté à votre Compte de Carte de crédit, chaque mois, à ou aux environs de la date de facturation ou le prochain jour ouvrable si cette date tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié dans votre province de résidence. Les Remises en argent créditées dans votre Compte de Carte de crédit ne peuvent pas compter dans le règlement de votre paiement minimum ; il vous incombe d'effectuer votre paiement minimum chaque mois.

Vous ne pouvez pas demander de Remises en argent en espèces. Vous ne pouvez pas déposer les Remises dans un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière, et vous ne pouvez pas déposer les Remises dans un Compte de Fonds d'investissement, Compte-chèques ou autre Compte de Carte de crédit chez Tangerine. Si vous ratez un (1) paiement minimum (comme indiqué sur votre relevé mensuel), les Remises en argent que vous avez accumulées durant ce cycle de facturation seront retenues jusqu'à ce que votre Compte soit en règle. Si vous ratez deux (2) paiements minimums consécutifs, si nous fermons votre Compte ou si votre Compte n'est pas en règle, vos Remises en argent qui n'ont pas encore été versées ou qui ont été retenues seront annulées.

Vous devez choisir la destination des Remises au moment de votre demande pour une Carte de crédit Tangerine, bien que vous puissiez changer la destination que vous avez choisie en tout temps en ouvrant une session sur tangerine.ca ou en composant le **1-888-826-4374** . Le changement entrera en vigueur au premier jour de la prochaine période du relevé mensuel suivant la date à laquelle vous avez fait la demande de changement. Si vous demandez plusieurs changements au cours d'une certaine période du relevé, la demande de changement la plus récente sera celle que nous allons effectuer. Habituellement, les changements apportés à la destination des Remises devraient apparaître à votre Compte dans approximativement trois (3) jours ouvrables. Peu importe la raison, si votre session en ligne prend fin avant la sélection initiale de la destination de vos Remises ou l'entrée en vigueur des changements subséquents, le système choisira par défaut votre Compte d'épargne Tangerine, si vous en détenez un, et votre Compte de Carte de crédit comme destination des Remises. Pour consulter l'historique des changements apportés à votre Compte de Carte de crédit, ouvrez une session sur tangerine.ca.

6. Comment accumuler des Remises en argent : Vous accumulez des Remises en argent des façons suivantes :

- **Catégories de Remises de 2 %** – Vous accumulerez des Remises de 2 % sur tous les achats nets admissibles effectués dans deux (2) catégories de Remises de 2 % admissibles de votre choix si vous avez choisi votre Compte de Carte de crédit comme destination. Si la destination choisie est un Compte d'épargne Tangerine, vous accumulerez des Remises de 2 % sur tous les achats nets admissibles effectués dans trois (3) catégories de Remises de 2 % admissibles de votre choix.
- **Catégories de Remises de 0,50 %** – Vous accumulerez des Remises de 0,50 % sur tous les autres achats nets qui ne tombent pas dans vos catégories sélectionnées de Remises de 2 %.

- 7. Catégories de Remises de 2 % admissibles :** Vous pouvez choisir vos catégories de Remises de 2 % à partir de la liste suivante de codes de catégorie de commerçant (CCC) admissibles. Ces CCC sont établis selon une logique de paiement généralement acceptée et les normes de l'industrie. Ils peuvent changer à tout moment. Les voici :
- *Pharmacies* : commerçants classés sous « Pharmacies, médicaments, laboratoires pharmaceutiques et articles de parapharmacie » (CCC 5912,5122) ;
 - *Restaurants* : commerçants classés sous « Établissement de restauration, Restaurants, Bars, Bars-salons, Discothèques, Boîtes de nuit, Tavernes et Établissements de restauration rapide » (CCC 5812-5814) ;
 - *Divertissement* : commerçants classés sous « Centres sportifs, Théâtres, Parcs d'attractions, Carnavals, Cirques, Attractions touristiques et expositions, Cinémas, Zoos, Groupes musicaux, Orchestres, Aquariums » (CCC 7941, 7922, 7996, 7991, 7929, 7998, 7832, 7829) ;
 - *Achats nets en monnaies étrangères (également appelés « dépenses en monnaies étrangères »)* : il s'agit des achats nets portés à votre compte en monnaie étrangère. Les remises en argent de cette catégorie sont calculées sur le montant en dollars canadiens des achats nets, après conversion et inscription du montant sur votre carte de crédit Tangerine en dollars canadiens ;
 - *Clubs d'entraînement physique et de sport* : commerçants classés comme « Clubs : clubs de loisirs, adhésions (athlétisme, loisirs, sports), terrains de golf privés, camps récréatifs et sportifs » (CCC 7997, 7032) ;
 - *Jeux électroniques* : commerçants classés comme « Biens numériques : jeux » (CCC 5816) ;
 - *Ameublement* : commerçants classés sous « Magasin d'équipement ménager, pour la maison, Rembourrage de meubles » (CCC 5712, 5719, 7641) ;
 - *Essence* : commerçants classés sous « Stations-service » (CCC 5541,5542) ;
 - *Épicerie* : commerçants classés sous « Épiceries et Supermarchés » (CCC 5411, 5462) ;
 - *Rénovations* : commerçants classés sous « Quincailleries, Magasins-entrepôts de fournitures pour la maison, Magasins de fournitures de jardin et de pelouse, Magasins de verre, de peinture et de papier peint, Plantes pour horticulteurs, Matériel de pépinière et fleuristes, Revêtements de sol, Draperie et couvre-fenêtres » (CCC 5251, 5200, 5261, 5231, 5718, 5713, 5714) ;
 - *Hôtels et motels* : commerçants classés sous « Hébergement, Hôtels, Motels, Centre de villégiature ou par nom de propriété (p. ex., Fairmont, Marriott, Holiday Inn, etc.) » (CCC 7011, 3500-3828) ;
 - *Transport en commun et stationnement* : commerçants classés sous « Parcs de stationnement pour automobiles et Garages, Transport collectif (y compris autobus, trains et traversiers), Taxis, Péage routier » (CCC 7523, 4111, 7524, 4121, 4784) ;
 - *Factures récurrentes* : Les paiements de facture récurrents sont des paiements effectués mensuellement ou à toute autre fréquence régulière, qui sont automatiquement prélevés par le commerçant sur votre Carte de crédit Tangerine, comme le paiement mensuel de votre facture de téléphone. Ce ne sont pas tous les commerçants qui offrent cette option et tout paiement régulier ne tombe pas nécessairement dans la catégorie des paiements récurrents. Vérifiez auprès de votre commerçant si votre paiement récurrent est admissible.

Les catégories admissibles peuvent faire l'objet de changements et sans préavis à vous. La présente liste des catégories de Remises de 2 % admissibles est accessible sur tangerine.ca : ouvrez une session pour aller dans votre Compte de Carte de crédit et cliquez sur « Gérer mes Remises ». Les commerçants décidant eux-mêmes de leur CCC, Tangerine ne détient aucun pouvoir sur la classification des commerçants.

Tous les codes de classification des commerçants/codes CCC sont susceptibles d'être modifiés par le réseau de paiement associé à votre compte ou en fonction de la manière dont ils sont classés. Nous ne surveillons pas les CCC attribués par le réseau de paiement, ni la façon dont les commerçants se classent eux-mêmes ou classent leurs opérations via ce réseau. Certains commerçants peuvent vendre leurs produits ou services, ou héberger d'autres commerçants distincts sur leurs lieux d'exploitation. Toutefois, si ces commerçants sont classés différemment par le réseau de paiement, ils pourraient ne pas être admissibles aux récompenses bonifiées en argent.

Les situations suivantes illustrent des cas où des achats chez certains commerçants pourraient ne pas générer de Remises de 2 % en raison de la catégorisation par CCC:

- Achats chez des clubs de vente en gros, des détaillants de boissons alcoolisées, des commerçants de fournitures de tout genre, des dépanneurs ou des commerçants dont les affaires ne se limitent pas à des domaines particuliers et les commerçants qui ne sont pas catégorisés selon un code de catégorie de commerçant admissible ;
- Achats de nourriture chez des détaillants à marge réduite ou de produits spécialisés comme les poissonneries et les magasins de produits de santé ;
- Achats d'essence qui n'entrent pas dans un cadre de vente au détail ou pour les automobiles ;
- Achats de repas dans un magasin de détail, un hôtel, un pub, un bar, un club, un bar-salon ou chez tout autre commerçant qui n'est pas catégorisé comme un restaurant ;
- Achat qui ne comporte aucune catégorie de commerçant ; cette situation peut survenir quand les renseignements sur l'opération que nous recevons ne proviennent pas directement du commerçant.
- Pour la catégorie des dépenses en monnaies étrangères, une opération peut ne pas être admissible si vous choisissez une conversion dynamique de devise au point de vente pour votre achat en monnaie étrangère, et que cette opération est ensuite convertie en dollars canadiens par le commerçant (au moment de l'achat). Dans ce cas, l'opération n'est pas enregistrée comme une opération en monnaie étrangère sur votre compte.
- Tangerine n'est pas responsable de la façon dont les marchands sont catégorisés. Tangerine ne vous émettra pas de nouvelles Remises, ni de Remises supplémentaires si le marchand auprès de qui vous avez effectué l'achat net n'est pas classifié dans la catégorie que vous anticipez. De plus, Tangerine ne transférera pas ou ne catégorisera pas de nouveau les achats faisant partie d'une catégorie de Remises de 0,50 % à une catégorie de Remises de 2 %.

- 8. Modification de vos catégories de Remises de 2 % :** Au moment de votre demande, vous devrez choisir deux (2) ou trois (3) catégories de Remises de 2 % (selon le choix de la destination de vos Remises décrit plus haut à la section 5). Si vous n'avez pas le temps de faire votre choix parce que votre session en ligne prend fin plus tôt que prévu pendant le processus de demande, nous choisirons ces catégories pour vous.

Que vous choisissiez vous-même ou non vos catégories de Remises de 2 %, vous pouvez effectuer une (1) demande de changement de catégories de Remises de 2 % en tout temps après l'ouverture du

Compte de la Carte de crédit. Le changement entrera en vigueur au premier jour de la prochaine période de relevé. À partir de ce moment, toute demande de changement de catégorie de Remises de 2 % subséquente entrera en vigueur à la première date de facturation suivant une période de retenue de 90 jours suivant l'entrée en vigueur du dernier changement de catégorie de Remises de 2 %. Durant cette période de 90 jours, vous pouvez demander un changement de catégories de Remises de 2 % en tout temps. Toutefois, ce changement n'entrera pas en vigueur avant la fin de cette période. Si vous demandez plusieurs changements de catégories de Remises de 2 % durant cette période, nous prendrons en compte la demande la plus récente. Pour consulter l'historique des changements dans votre Compte de Carte de crédit, ouvrez une session sur tangerine.ca et cliquez sur « Gérer mes Remises ».

- 9. Modification de votre destination des Remises :** Comme mentionné dans la section 8 ci-dessus, vous pouvez changer la destination de vos Remises en tout temps. Toutefois, les conditions suivantes s'appliquent :
- Si vous changez la destination des Remises de votre Compte d'épargne Tangerine à votre Compte de Carte de crédit, vous devrez choisir les deux (2) catégories de Remises de 2 % que vous souhaitez conserver avant l'entrée en vigueur du changement de destination de Remises ; l'autre catégorie de Remises de 2 % sera supprimée une fois le changement en vigueur.
 - Si vous changez la destination des Remises de votre Compte de Carte de crédit à votre Compte d'épargne Tangerine, vous devrez choisir une (1) catégorie de Remises de 2 % de plus avant l'entrée en vigueur du changement de destination de Remises, et les deux (2) autres catégories de Remises de 2 % demeureront les mêmes.
 - Si vous changez la destination des Remises d'un Compte d'épargne Tangerine à un autre Compte d'épargne Tangerine, la destination des Remises changera, mais vos choix de catégories de Remises de 2 % demeureront les mêmes.

Si vous fermez le Compte d'épargne Tangerine choisi comme destination des Remises, on vous demandera d'ouvrir un nouveau Compte d'épargne Tangerine. Si vous ne le faites pas, vos Remises seront automatiquement déposées dans votre Compte de Carte de crédit et vous devrez retirer l'une des catégories de Remises de 2 %.

- 10. Offres promotionnelles de Remises :** De temps à autre, nous pourrions vous proposer des offres promotionnelles vous permettant d'accumuler des Remises à un taux supérieur. Ces Remises accumulées dans le cadre de ces offres figureront sur votre relevé mensuel et seront sujettes à changement en tout temps.
- 11. Achats admissibles :** seuls les achats nets portés à votre Compte de Carte de crédit vous donnent droit à des Remises, à la condition que votre Compte soit en règle au moment de l'affichage de l'achat dans votre Compte. Les transferts de solde et les avances de fonds ne permettent pas d'accumuler des Remises en argent.
- 12. Affichage du montant des Remises :** Les Remises accumulées figureront sur votre relevé mensuel à côté des opérations correspondantes. Les opérations qui ne sont pas encore affichées dans votre Compte figureront dans la section des opérations en attente dans le sommaire de votre Compte en ligne et ne comprendront aucune Remises. Vous n'accumulerez aucune Remises pour ces opérations jusqu'à ce qu'elles s'affichent dans votre Compte de Carte de crédit.
- 13. Retours :** Quand vous retournez des achats, toutes les Remises en argent qui vous ont été versées sur ces achats seront aussi reprises et les Remises seront déduites en conséquence de votre solde de

Remises en fonction des catégories de Remises de 2 % en vigueur au moment où le retour s'affichera dans votre Compte.

- 14. Annulation et résiliation des Remises en argent :** Nous pouvons annuler ou résilier, à tout moment, toutes les Remises qui vous ont été versées ou qui sont en attente d'être versées.
- 15. Restrictions :** Vous ne pouvez pas accumuler de Remises après la date de fermeture de votre Compte de Carte de crédit ou après la date de l'annulation du programme de Remises. Nous pourrions aussi refuser de vous verser des Remises ou retirer vos Remises de votre Compte si nous avons des raisons de croire que vous avez contrevenu à l'Entente avec le titulaire de Carte ou aux présentes Modalités ou si vous avez causé ou permis une violation de l'Entente ou de ces Modalités.
- 16. Solde négatif de Remises :** Si votre solde de Remises est négatif après la fin du cycle de facturation, vous devrez accumuler suffisamment de Remises pour obtenir un solde positif de Remises ; à ce stade, les dépôts en Remises à votre destination des Remises recommenceront.
- 17. Calcul du montant des Remises :** Les Remises sont calculées en fonction des montants en dollars canadiens des opérations admissibles, et le solde des Remises vous est crédité en dollars canadiens. Nous arrondissons les Remises au cent près.
- 18. Vérification des Remises :** Sur votre relevé mensuel de Compte de Carte de crédit, vous trouverez une section présentant les Remises accumulées, ajustées ou créditées durant le cycle de facturation. Vous pouvez aussi obtenir ces renseignements en composant le **1-888-826-4374** ou sur tangerine.ca. Chaque mois, vous devriez vérifier le sommaire de vos Remises et nous signaler toute anomalie ou préoccupation que vous pourriez avoir, et ce, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date de votre relevé. Si vous ne le faites pas, nous considérerons que le solde de vos Remises est exact.
- 19. Décès :** Si vous décédez, votre participation au programme de Remises prendra fin automatiquement et nous fermons votre Compte de Carte de crédit. Les achats qui ne seront pas portés à votre Compte de Carte de Crédit à compter de la date du décès ne seront pas admissibles à recevoir des Remises.
- 20. Décès d'un utilisateur autorisé :** Vous devez immédiatement nous avertir du décès d'un utilisateur autorisé. À son décès, sa Carte sera annulée et l'accumulation des Remises prendra fin automatiquement. Toutefois, les Remises associées aux achats qui ne sont pas encore affichés dans le Compte à la date du décès vous seront versées comme d'habitude.
- 21. Transfert du solde des Remises :** Un solde de Remises ne peut faire l'objet d'un transfert, d'une consolidation, d'une conversion, d'un échange ou d'une combinaison avec tout autre programme de remises ou de récompenses offert par la Banque. Le solde de Remises n'est pas transférable de votre Compte de Carte de crédit Tangerine à un autre Compte de Carte de crédit Tangerine, qu'il s'agisse de votre Compte ou de celui d'une autre personne. Toutefois, si votre Carte est perdue ou volée, nous transférerons automatiquement le solde de vos Remises à la date de la perte ou du vol dans votre nouveau Compte de Carte de crédit Tangerine si votre Compte était en règle au moment de la perte ou du vol.
- 22. Annulation ou résiliation du programme de Remises :**
 - a. Le programme de Remises peut être suspendu ou annulé en tout temps sans préavis. Si votre Compte de Carte de crédit est en règle au moment de l'annulation ou de la résiliation du programme – le cas échéant –, toutes les Remises accumulées jusqu'à cette date vous seront versées dans la destination de Remises choisie.
 - b. Sous réserve des modalités de l'Entente avec le titulaire de Carte, nous pourrions, sans préavis,

annuler ou résilier votre participation au programme de Remises et annuler votre solde de Remises sans offrir d'indemnité en cas (i) de fraude ou d'abus de votre part lié au programme de Remises, (ii) de fausse déclaration de renseignements envers nous, (iii) de non-respect de votre part des présentes Modalités, (iv) de votre faillite personnelle.

23. Modifications :

Pour les non-résidents du Québec : Nous pouvons apporter des modifications au programme de Remises en argent et à ces modalités, y compris, mais sans s'y limiter, des modifications aux pourcentages des taux et aux montants des remises, aux délais des dépôts des remises, aux catégories des remises et aux destinations des remises en tout temps et sans préavis (sauf si un avis est requis par la loi ou prévu dans les présentes modalités). Nous pouvons aussi annuler le programme de Remises en tout temps sans préavis à vous.

Pour les résidents du Québec seulement : Nous pouvons apporter des modifications au programme de Remises en argent ainsi qu'aux présentes conditions, notamment en ce qui concerne les taux et montants de remise en argent, le moment du dépôt des récompenses dans vos catégories de remise en argent, les destinations de remboursement, ou tout autre terme lié au programme de Remises en argent, moyennant un préavis d'au moins 30 jours. Nous pouvons également annuler le programme de récompenses à tout moment, avec un préavis de 30 jours.

Vous devez nous aviser dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la modification si vous n'êtes pas d'accord avec celle-ci. Si vous nous informez, dans ce délai de 30 jours, que vous n'acceptez pas la modification, nous annulerons le programme de Remises en argent (ainsi que la carte de crédit Tangerine qui y est associée), sans frais ni pénalité. Vous disposerez alors de 90 jours pour échanger toute remise en argent non utilisé à la date de résiliation, sauf si votre compte de carte de crédit n'est pas en règle à ce moment-là.

Nous considérerons que vous avez accepté toute modification si vous ne nous avisez pas dans les 30 jours suivants la date d'entrée en vigueur de la modification que vous n'êtes pas d'accord avec celle-ci, ou si vous maintenez votre compte de carte de crédit ouvert, utilisez votre carte de crédit ou échangez des remises en argent après cette date. Si nous fermons votre compte de carte de crédit, vous demeurerez responsable du paiement de tout solde impayé (ainsi que des intérêts applicables).

24. Incidence de la fermeture de votre Compte de Carte de crédit : Si votre Compte de Carte de crédit est en règle au moment de sa fermeture, les Remises qui ne sont pas encore affichées dans votre Compte de Carte de crédit seront déposées dans votre destination des Remises à la prochaine date de facturation, ou vers cette date, sauf en cas de décès. Si votre Compte de Carte de crédit n'est pas en règle, vos Remises seront annulées.

25. Aucune valeur en espèces : Les Remises n'ont aucune valeur en espèces tant qu'elles ne sont pas affichées dans votre destination des Remises. Vous ne possédez aucun droit de propriété sur les Remises ou le programme de Remises.

26. Devise : Tous les montants exprimés en dollars dans les présentes Modalités renvoient à des montants en dollars canadiens.

27. Utilisation des renseignements : Nous pourrions échanger des renseignements sur vous liés au programme de Remises et à votre Compte de Carte de crédit avec d'autres parties, comme des partenaires participants, des commerçants ou des fournisseurs de services, aux fins de l'administration du programme de Remises. Cependant, toute collecte, utilisation ou divulgation de vos renseignements personnels se fera conformément à la Politique de confidentialité de Tangerine (accessible sur [tangerine.ca](https://www.tangerine.ca)).

- 28. Taxes :** Il vous incombe de payer toute taxe liée aux Remises en argent.
- 29. Compte d'épargne Tangerine :** Pour ouvrir un Compte d'épargne Tangerine, vous devez compléter le processus de demande requis auprès de la Banque Tangerine, ce qui comprend l'acceptation de toutes les Modalités rattachées à ce Compte. À des fins fiscales uniquement, il se peut que nous vous demandions votre numéro d'assurance sociale pour ouvrir le Compte, comme l'exige la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- 30. Communications :** Nous communiquerons avec vous par voie électronique au sujet du programme de Remises en argent et des présentes modalités. Vous devez nous aviser immédiatement de tout changement de vos coordonnées que nous détenons dans le cadre du programme Remises en argent. Nous ne serons pas responsables de toute communication mal acheminée, perdue ou retardée résultant de votre omission de nous fournir un tel avis.
- 31. Acceptation des Modalités :** Quand vous activez, signez ou utilisez votre Carte de crédit pour la première fois, cela signifie que vous avez lu, compris et accepté les présentes Modalités et tout ce que contient le présent document. Toute mise à jour et révision des présentes Modalités seront affichées sur notre site Web. L'affichage des présentes Modalités constitue, en soi, l'avis et la livraison des présentes Modalités